



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Loire-Atlantique

LE SIGNALEMENT ARRÊT DE TRAVAIL EN DSN



SOMMAIRE

01

C'EST QUOI LE SIGNALEMENT ARRÊT DE TRAVAIL
EN DSN ?

02

POURQUOI UTILISER LE SIGNALEMENT ET QUAND
L'UTILISER ?

03

LES ETAPES DE VOTRE SAISIE

04

CONTACTS

01



C'EST QUOI LE SIGNALEMENT ARRÊT DE TRAVAIL EN DSN ?

C'EST QUOI LE SIGNALEMENT ARRÊT DE TRAVAIL EN DSN ?

En passant par votre logiciel de paye, le signalement d'arrêt DSN remplace l'attestation de salaire et déclenche le paiement des indemnités journalières en cas d'ouverture de droits.



02

POURQUOI UTILISER LE SIGNALEMENT ARRÊT DE TRAVAIL ET QUAND L'UTILISER?

LES AVANTAGES



SIMPLE

- Pas de montant de salaire à compléter!
- Pas de prime à indiquer!
- Pas de salaire rétabli à saisir!

Le signalement DSN va chercher dans vos DSN mensuelles ces éléments.



RAPIDE: gain de temps



FIABLE: moins de risques d'erreurs



SECURISE: Transmission des données dématérialisées à partir de votre logiciel de paie et RH seulement



Le temps partiel thérapeutique : Saisie sur Net Entreprises uniquement

LES CONDITIONS POUR UN BON SIGNALEMENT

Les paramétrages de votre logiciel de paie sont importants dans le cadre de la DSN. Vigilance sur les données identifiantes :

- ✓ Le contrat de travail et la catégorie socio-professionnelle
- ✓ Le Bilan d'identification des salarié.es : permet de vérifier la bonne affiliation des salariés
- ✓ Les types de prime et périodes de rattachement, les gratifications et indemnités

Ayez un historique suffisant de DSN mensuelles :

- 3 mois pour les salariés avec une activité standard
- 12 mois pour les salariés avec une activité discontinue ou un accident du travail/trajet

Désormais, le chaînage des informations permettant de reconstituer l'historique d'un salarié se fait par le N° sécurité sociale et non plus uniquement par le contrat de travail.

A QUEL MOMENT SIGNALER UN ARRÊT DE TRAVAIL?

- ✓ Dès réception d'un arrêt de travail initial d'au moins 1 jour
- ✓ A chaque changement de risque (maladie, maternité)
- ✓ Pour chaque période en cas de fractionnement (congé paternité)

Vous ne subrogez pas :

Vous réalisez un signalement dans les 5 jours qui suivent la connaissance de l'arrêt.

Vous subrogez, 2 possibilités d'envoi des signalements:

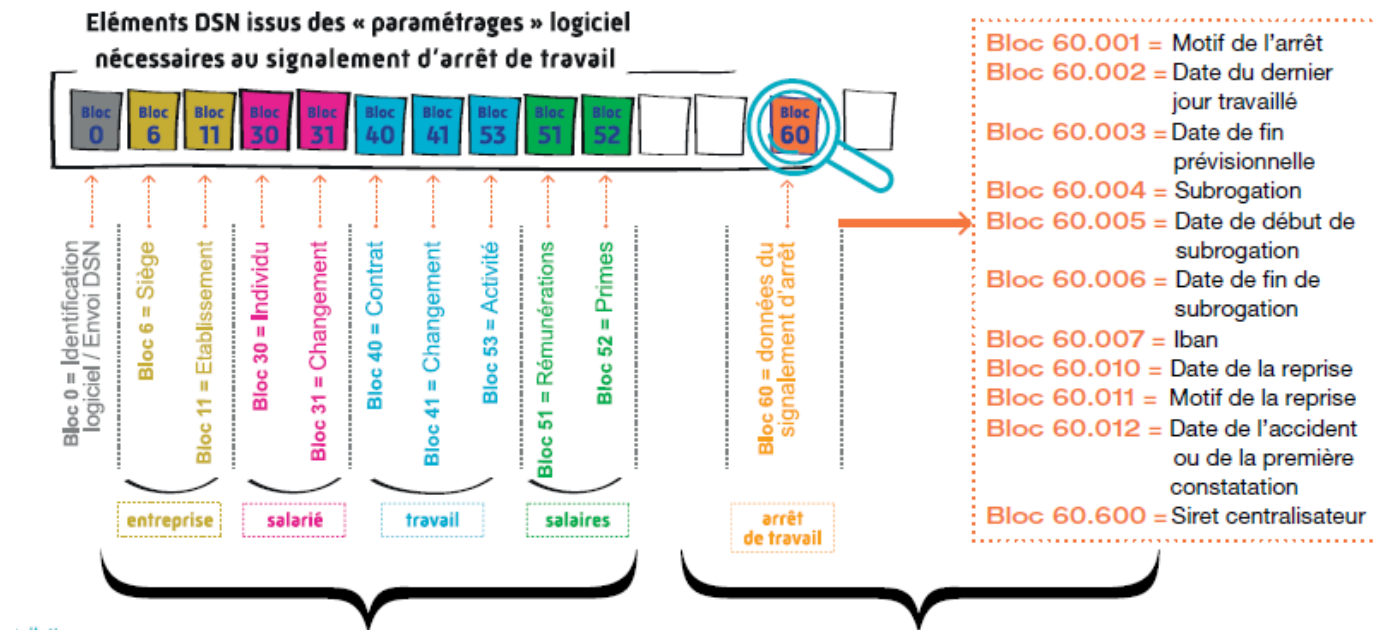
- Vous transmettez les signalements d'arrêt de travail au fur et à mesure.
- Vous attendez l'envoi de la DSN mensuelle pour l'envoi des signalements arrêt de travail.



Ne pas réaliser de signalement en cas de prolongation

LES PARAMETRES DU LOGICIEL

L'attestation de salaire contient des informations issues de vos DSN mensuelles et des données saisies manuellement dans votre signalement :



bulletins

Des informations issues de vos DSN mensuelles récupérées automatiquement:

- Les éléments de rémunération
- Les heures réelles travaillées
- Les salaires rétablis

Des données saisies manuellement dans votre signalement:

- Le motif d'arrêt
- Le dernier jour de travail
- La date de fin prévisionnelle
- Les dates de subrogation

03

LES ETAPES DE VOTRE SAISIE

LES ETAPES DE VOTRE SAISIE

Historique

- ☐ Accéder directement
- ☐ Accéder aux absences
- ☒ Saisir une nouvelle absence
- ☐ Programmeur de paie

Création d'une absence pour le salarié :
[00001 - XXXXX])XXXXXXXXXX Lucie

Code motif début **01 - Maladie** X

Rubrique **21457** X heures d'absence malade

Date de début X Date du dernier jour travaillé X

Date de fin prévisionnelle X Nombre de jours d'arrêts X

Date de fin X Reprise de travail prévue le X

Reprise anticipée

Date X Motif X

Prolongation ☐

Terminer **Annulé**

Code motif début

- 01 - Maladie
- 02 - Maternité/adoption
- 03 - Paternité/accueil d'enfant
- 04 - Congé suite à un accident e trajet
- 05 - Congé suite à maladie professionnelle
- 06 - Congé suite à accident de travail
- 07 - Femme enceinte dispensée de travail

Voulez-vous effectuer le signalement de l'arrêt immédiatement ?

Ok

L'ergonomie et les intitulés peuvent varier selon les logiciels de paie



LES ETAPES DE VOTRE SAISIE

Le motif: Maladie, Maternité, Paternité, Adoption, Accident

Arrêt de travail

Code motif début 01 - Maladie ▼

Date du dernier jour travaillé jj/mm/aa ▼ Date de fin prévisionnelle jj/mm/aa ▼

Date de reprise jj/mm/aa ▼

La date du dernier jour travaillé:

Arrêt de travail

Code motif début 01 - Maladie ▼

Date du dernier jour travaillé jj/mm/aa ▼ Date de fin prévisionnelle jj/mm/aa ▼

Date de reprise jj/mm/aa ▼

- ✓ Votre salarié **n'a pas travaillé** le jour de l'arrêt, le dernier jour de l'arrêt est la veille de l'arrêt.
- ✓ Votre salarié **a travaillé** le jour de l'arrêt, le dernier jour travaillé est le jour de l'arrêt.

LES ETAPES DE VOTRE SAISIE

La date du Dernier Jour Travaillé (DJT) :

Cas N° 1 Pour un arrêt de travail en début de semaine : votre agent travaille jusqu'au vendredi 23/06, il/elle ne travaille jamais le week-end. Il/elle présente un arrêt de travail à compter du lundi 26/06. **Le DJT est donc le dimanche 25/06.**

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		DJT

 Jour habituellement non travaillé

Cas N° 2 : arrêt maladie/congé pathologique de grossesse/arrêt maladie/congé maternité.

Arrêt maladie du 15/05 au 25/05 → Congé pathologique du 26/05 au 08/06 → Arrêt maladie du 09/06 au 25/06 → Congé maternité du 26/05

↑
DJT = 14/05 pour les 4 arrêts

Cas N°3 : temps partiel thérapeutique (TPT)

Arrêt temps plein du 07/09 au 14/12 → TPT du 15/12 au 31/12 → Arrêt temps plein du 01/01 au 10/01

↑
DJT = 06/09 pour :
• l'arrêt du 07/09
• le TPT du 15/12

↑
DJT = 31/12 pour l'arrêt du 01/01

LES ETAPES DE VOTRE SAISIE : ACCIDENT TRAVAIL/TRAJET

La date du Dernier Jour Travaillé (DJT) :

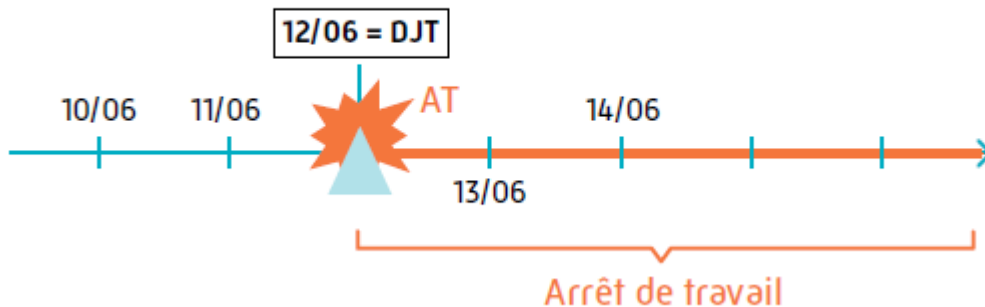
Si votre salarié **a travaillé le jour de l'arrêt**, le DJT se situe le jour de la prescription.



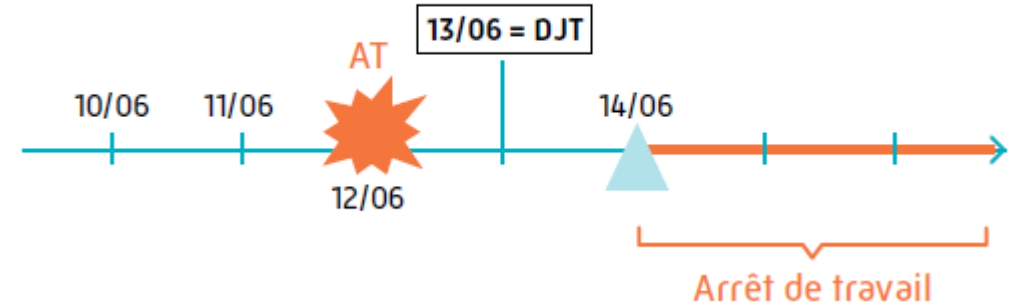
Pensez à la
**déclaration
d'accident de travail
en ligne**

En cas d'accident de travail :

Cas N° 1



Cas N° 2



AT : Accident de Travail

DERNIER JOUR TRAVAILLE: CONGE PATERNITE

Pour rappel, le congé de naissance employeur débute dès la naissance ou le 1^{er} jour ouvrable suivant.

Exemple : naissance le jeudi

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24

Congé de naissance employeur
Congé paternité (indemnisé par l'Assurance Maladie)

DJT le 16

OU (Au choix de l'employeur)

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24

Congé de naissance employeur
Congé paternité (indemnisé par l'Assurance Maladie)

DJT le 18

Jours ouvrables: Tous les jours hors dimanche et jours fériés

➤ Congé de naissance employeur

Jours calendaires: Du lundi au dimanche

➤ Congé paternité

Le Dernier jour travaillé (DJT): correspond à la veille du congé paternité indemnisé par l'Assurance Maladie.

LES ETAPES DE VOTRE SAISIE

Date de fin prévisionnelle: Indiquez la date de fin prévisionnelle qui correspond au dernier jour prescrit sur l'arrêt de travail.

Arrêt de travail

Code motif début **01 - Maladie**

Date du dernier jour travaillé

Date de reprise

Date de fin prévisionnelle

Votre salarié vous envoie une prolongation. Que faire?

Enregistrez la date de fin prévisionnelle de la prolongation dans votre logiciel de paie.

Ne réalisez pas un nouveau signalement !



Date de reprise de travail: Lorsque votre salarié reprend son travail, alimentez la date de reprise réelle **afin de clôturer la période d'arrêt dans votre logiciel de paie.**

Arrêt de travail

Code motif début **01 - Maladie**

Date du dernier jour travaillé

Date de fin prévisionnelle

Date de reprise

Cette information ne doit pas faire l'objet d'un nouveau signalement mais alimente votre DSN mensuelle.

➤ Si aucune date de reprise de travail n'est indiquée, le système envoie automatiquement à tort une attestation de salaire de plus de 6 mois à la CPAM.



LES ETAPES DE VOTRE SAISIE

En cas de reprise anticipée:

Reprise anticipée _____

Date ▼  Motif ▼



Que faire?

Réalisez un nouveau signalement de reprise anticipée

Quand?

Immédiatement pour stopper le paiement des indemnités journalières

En cas de subrogation:

Subrogation ▼ ▼ _____

Date de début ▼ Date de fin ▼

Banque



Indiquez les dates maximales de votre convention collective ou accord de travail.

- Cochez la case subrogation et choisissez « oui » dans le menu déroulant
- Si elles sont pré-remplies, vérifiez les indications dans votre logiciel, notamment les coordonnées IBAN.

LES ETAPES DE VOTRE SAISIE - UN SIGNALEMENT DSN ACCIDENT DE TRAVAIL/TRAJET GÉNÈRE 2 ATTESTATIONS

Pour les maladies professionnelles et les accidents du travail

- ✓ un seul signalement DSN génère une attestation AT/MP et une maladie

« *comme si vous aviez envoyé 2 attestations* »

- ✓ paiement de l'indemnité journalière provisoire
- ✓ régularisation auto si AT/MP reconnu

Le signalement d'arrêt DSN, c'est plus simple :

- Pas de montant de salaire à compléter!
- Pas de prime à indiquer!
- Pas de salaire rétabli à saisir!

Le système prend tous ces éléments dans la DSN mensuelle



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

LES ETAPES DE VOTRE SAISIE - ACCIDENT DE TRAVAIL/TRAJET PARAMÉTRAGE DES PRIMES



Grille d'aide au remplissage des «Primes » DSN - Accident du travail / Maladie Professionnelle.

Préambule :

Les primes ou gratifications sont prises en considération pour déterminer le salaire de base de l'indemnité journalière (IJ) à condition qu'elles aient été réglées avant l'arrêt de travail.

La fraction de prime retenue s'ajoute au salaire servant de référence pour le calcul de l'IJ. La bonne valorisation des primes en DSN est importante pour l'Assurance Maladie.

Type de prime en DSN	Exemples de primes	Période de rattachement		Valorisation en DSN			Usage Assurance Maladie
		Avec	Sans	Intégration du montant de la prime au salaire soumis à cotisation dans le bloc S21.G00.51	Valorisation dans le bloc S21.G00.52 "Prime, gratification et indemnité" *		
					Integration dans le bloc 52	Code Type à utiliser 52.001	
Prime versée mensuellement permettant de compenser une contrainte liée à l'emploi.	Prime d'habillage			oui	Non		Prise en compte de la prime dans le cadre du calcul de l'IJ dès lors qu'elle est soumise à cotisations
	Prime d'outillage						
	Prime d'ancienneté						
	Prime de transport						
Prime liée à l'activité avec période de rattachement spécifique (régulière non mensuelle)	13ème mois, 14ème mois	x Période de référence servant à l'aquisition de la prime (à la main des conventions collectives)		Non	oui	27 **	Proratisation de la prime dans le cadre du calcul de l'IJ
	Prime de vacances						
	Prime de bilan						
	Prime d'objectifs						
Prime exceptionnelle liée à l'activité avec période de rattachement spécifique	Prime de productivité	x Rattachement sur le mois de référence		Non	oui	26 **	Prise en compte de la prime dans le cadre du calcul de l'IJ dès lors qu'elle est soumise à cotisations
	Prime de performance						
	Prime liée à la surcharge d'activité						

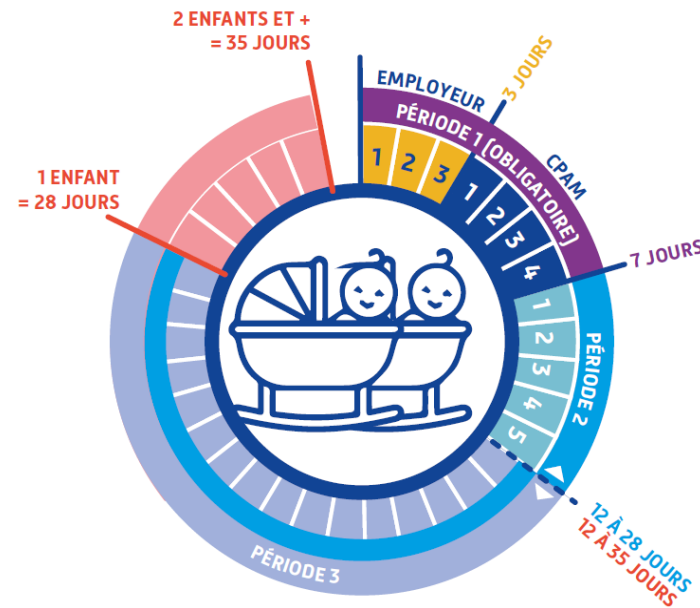
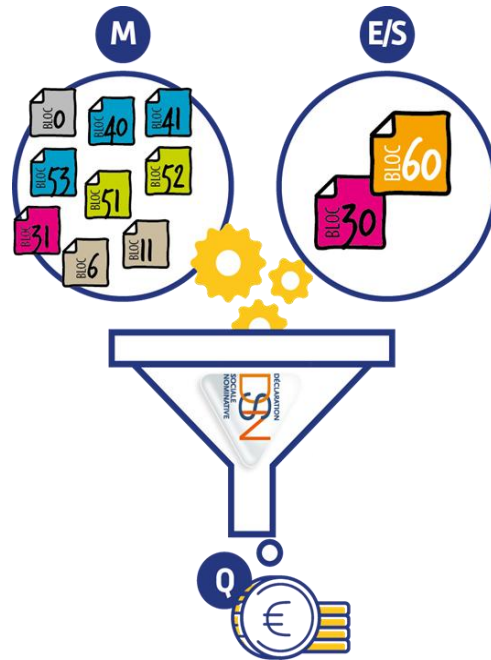
* Les primes , gratifications et indemnités à mentionner dans ce bloc sont de périodicités non mensuelles.

** Il convient de compléter les rubriques 52.002 (montant), 52.003 (date de début), 52.004 (date de fin), 52.006 (numéro de contrat), 52.007 (date de versement)

LES ETAPES DE VOTRE SAISIE - UN SIGNALEMENT DSN CONGÉ PATERNITÉ

Pour les congés paternité et accueil de l'enfant

- ✓ un signalement DSN génère le tableau de fractionnement des périodes du congé



LES ETAPES DE VOTRE SAISIE - NOUVEAU UN SIGNALEMENT DSN CONGÉ PATERNITÉ

EN DSN, DEPUIS MON LOGICIEL DE PAIE



1

J'envoie sur « le compte entreprise »
l'extrait d'acte de naissance



2

Je renseigne l'absence sur mon logiciel
et je valide mon signalement.



3

Je m'assure de la reconstitution de l'attestation
et du paiement dans le tableau de bord.

NOM/PRÉNOM	CONF	SUIVI	LIRE	OPTION
PREDO Pauline	☒	☒	☒	
RAKIN ELIS	☒	☒	☒	
DUPONT Bruno	☒	☒	☒	



Le signalement d'arrêt congé paternité DSN, c'est plus simple :

- Pas de montant de salaire à compléter!
- Pas de prime à indiquer!
- Pas de salaire rétabli à saisir!
- Pas de tableau de fractionnement des périodes du congé paternité à envoyer!

Le système prend tous ces éléments dans la DSN mensuelle



LES ETAPES DE VOTRE SAISIE

Selon votre logiciel de paie, vous envoyez votre signalement soit:

- Automatiquement à la fin de votre saisie
- En le déposant sur Net Entreprises

DEPÔT DU SIGNALEMENT SUR NET-ENTREPRISES



Si votre logiciel de paie ne permet pas l'envoi direct de votre signalement connectez-vous à Net Entreprises, service DSN régime général, pour déposer votre fichier.

The screenshot displays the NET-ENTREPRISES-FR portal interface. At the top, the logo and navigation bar are visible. The main content area is titled 'PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE.' Below this, there's a section for 'VOTRE MENU PERSONNALISÉ' with tabs for 'GESTION DE VOTRE COMPTE', 'VOS OUTILS DE GESTION', and 'VOS NOTIFICATIONS'. The 'VOS OUTILS DE GESTION' tab is active, showing 'Déclaration sociale nominative (DSN) - Régime général (RG)' with a 'DSN RG' sub-tab. The main content area is divided into two columns. The left column has a blue sidebar with 'Gestion des DSN mensuelles', 'Gestion des signalements d'événements', and 'Sites partenaires'. The right column contains a form titled 'Déposer votre DSN mensuelle ou Signalement d'événement.' with fields for 'Fichier de signalement.txt' (marked with a 1) and 'Mail associé au dépôt DSN/Signalements' (containing 'Monadressemail@domaine.fr' and marked with a 2). There are 'Recevoir' and 'Transmettre' buttons. To the right of the form is a 'Catégorie DSN' section with a grid containing 'Les services URSSAF', 'DSN-FROC', and 'Où est mon compte PDR'.

LE SIGNALEMENT D'ARRÊT DSN

L'envoi d'un signalement d'arrêt de travail suffit, il vous dispense de réaliser une attestation de salaire sur Net Entreprises sauf à la demande de la CPAM.



Autres déclarations et services 1

Assurance maladie

Attestation de salaire (DSAT) et bordereau de paiements des cotisations (DSAT) 2

Consulter ses taux AT/MP et prévenir ses risques professionnels 2

Déclaration d'accident de travail ou de trajet (DAT) 2

Compte entreprise (Assurance maladie - Risques professionnels) 2

CORRIGER UNE ERREUR

Signalement DSN Annule et remplace

- Si les données déclarées dans votre signalement sont erronées (Dernier jour de Travail, subrogation...), il est possible de faire un signalement « **Annule et remplace** »



Il faut être attentif à la cohérence avec les attestations précédentes : Dernier Jour Travaillé, salaires ...

LES PARAMETRAGES DU LOGICIEL

Si vous rencontrez des anomalies dans les données issues de vos DSN mensuelles, il faut revoir le paramétrage avec votre éditeur de logiciel de paie.



FOCUS SUR LES ERREURS LES + FREQUENTES

Comment éviter les comptes rendu métier invalides ou les bilans KO ?

- Les salaires rétablis sont erronés ou absents

Revoir le paramétrage avec l'aide de l'éditeur du logiciel de paie.

- Les primes sont erronées ou absentes

Revoir le paramétrage avec l'aide de l'éditeur du logiciel de paie si besoin.

- Le dernier jour travaillé (DJT) est absent ou erroné

Revoir la règle du DJT, qui généralement correspond à la veille de l'arrêt de travail.

- Attestation d'arrêt de travail au-delà de 6 mois est envoyée à tort

La date de reprise réelle n'a pas été alimentée, ce qui n'a pas permis de clôturer la période d'arrêt dans le logiciel de paie.

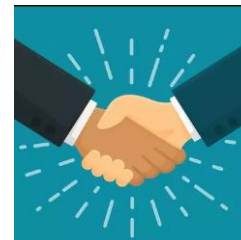
- Attestation envoyée en double

Si vous avez déjà effectué un signalement d'arrêt DSN, inutile de saisir une attestation de salaire sur Net Entreprises sauf à la demande de la CPAM.

CE QU'IL FAUT RETENIR ...

- Signalez tout arrêt, à chaque changement de risque (maladie, maternité, paternité, accident du travail ...), à chaque changement de période (ex: congé paternité)
- Vérifiez le bon paramétrage de votre logiciel de paie
- Saisissez uniquement : le motif de l'arrêt, le dernier jour travaillé, la date de fin prévisionnelle et les dates de subrogation.
- Vérifiez le tableau de bord DSN
- Consultez le compte-rendu métier transmis par mail et corrigez une erreur si besoin

Simple, rapide, fiable et sécurisé



04

CONTACTS

CONTACTS

36 79

Service gratuit + prix appel

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

e-DEM **un service pour tous**

Une demande d'assistance à la saisie en ligne, une réclamation, une demande de contrôle d'un salarié en arrêt de travail

MON PORTAIL **EMPLOYEUR**

Toutes mes démarches en un clic

